

Rapport sur le préavis municipal n°30 relatif à une demande de crédit concernant la pérennisation de Nyon Région Télévision (NRTV)

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission des finances composée de :

M. Georges Grandjean 1^{er} membre
M. Rodolphe Chatagny rapporteur
M. Daniel Calabrese
M. Eric Dällenbach
M. Samuel Freuler
Mme Angelita Galvez
Mme Iulica Gorgoni
M. Guillaume Labouchère
Mme Isabelle Wegmann

s'est réunie les 9, 23 et 30 octobre 2017

Excusés

09.10 : Daniel Calabrese, Iulica Gorgoni, Guillaume Labouchère

23.10 : Samuel Freuler, Angelita Galvez

Remerciements

Nous remercions M. Gilles Davoine pour les informations transmises et les réponses à nos questions.

Préambule

Le présent préavis fait suite à la demande de la COFIN lors de l'acceptation du budget 2017 que la Municipalité de Gland présente un préavis portant sur une demande de crédit pour l'exercice 2018 et n'inscrit pas directement cette participation au fonctionnement de NRTV au budget 2018 de la commune. La Municipalité de Gland souhaitant maintenir son soutien à la chaîne présente donc ce préavis, comme elle s'était engagée à le faire.

La commission s'est penchée sur les aspects financiers sans vouloir empiéter sur la commission technique.

Informations

Les communes qui participent au financement de NRTV en 2017 sont les suivantes :

	Participation	Nb habitants	Participation/habitant
Nyon	CHF 240 000.00	20 047	CHF 11.97
Gland	CHF 130 000.00	12 829	CHF 10.13
Tannay	CHF 8 150.00	1 430	CHF 5.70
Mies	CHF 10 000.00	1 791	CHF 5.58
Founex	CHF 18 000.00	3 410	CHF 5.28
Genolier	CHF 10 000.00	1 895	CHF 5.28
Coppet	CHF 15 000.00	2 942	CHF 5.10
Tartegnin	CHF 1 180.00	236	CHF 5.00
Begnins	CHF 9 280.00	1 856	CHF 5.00
Prangins	CHF 20 000.00	4 011	CHF 4.99

Dully	CHF 3 000.00	633	CHF 4.74
Luins	CHF 2 000.00	625	CHF 3.20
Bassins	CHF 3 944.00	1 311	CHF 3.01
Bursinel	CHF 1 000.00	485	CHF 2.06
Chésereux	CHF 2 500.00	1 222	CHF 2.05
Crassier	CHF 2 000.00	1 172	CHF 1.71
Gingins	CHF 2 000.00	1 195	CHF 1.67
St-Cergue	CHF 2 500.00	2 481	CHF 1.01
Mont-sur-Rolle	CHF 2 660.00	2 660	CHF 1.00
Arnex s/Nyon	CHF 200.00	214	CHF 0.93
Trélex	CHF 1 000.00	1 414	CHF 0.71
St-George	CHF 500.00	991	CHF 0.50
Le Vaud	CHF 500.00	1 260	CHF 0.40
Bogis-Bossey	CHF 200.00	827	CHF 0.24
Total	CHF 485 614.00	66 937	

Ce sont donc actuellement 24 communes qui soutiennent NRTV, sur une base volontaire. Ces 24 communes représentent environ les 2/3 de la population du district.

En ce qui concerne la forme du financement, seules quelques communes (Gland, Nyon et Prangins notamment) sont passées par un préavis. A l'heure actuelle, de très nombreuses communes ont utilisé leurs « compétences municipales » pour verser des montants de quelques centaines ou milliers de francs.

Le Conseil Régional a également soutenu NRTV à hauteur de CHF 25'000.- via son sponsoring de l'émission culturelle.

Aux dires de M. Gilles Davoine, Municipal, compte tenu de la situation économique toujours tendue de NRTV, il n'est pour l'heure pas envisageable de baisser notre participation. A moyen terme, c'est une synergie avec CNN Money Switzerland qui pourrait faire économiser passablement d'argent à NRTV (partage de studio, de matériel, de personnel, etc.) et, cas échéant, permettre de faire baisser la participation de Gland. Cette synergie n'est cependant pas encore une certitude.

Le fait que de plus en plus de communes soutiennent NRTV pourrait également, à terme, permettre de faire baisser cette participation, même s'il est également possible que certaines communes décident de baisser leur contribution future.

Enfin, une reprise du financement par le Conseil régional pourrait également avoir cet effet. La combinaison de deux de ces éléments (le 2ème et le 3ème s'excluant) permettrait certainement de faire baisser la participation de Gland ou, du moins, d'en modifier la forme (si via le Conseil régional).

Le Conseil Régional ne peut financer NRTV par le DISREN, car le DISREN ne sert qu'à l'investissement et non à couvrir des charges d'exploitation. Néanmoins le dépôt d'un préavis au Conseil Régional reste possible, mais hors DISREN. Le montant pour NRTV étant relativement conséquent, cela impliquerait une augmentation importante des cotisations de toutes les communes membres (ce sont ces cotisations qui permettent de payer tout ce qui n'est pas DISREN). Etant donné une assemblée des Syndics très majoritairement en faveur du soutien à NRTV et 24 communes soutenant déjà NRTV, il devrait être possible d'obtenir un consensus de l'ensemble des communes.

A noter qu'une reprise du financement de NRTV par le Conseil Régional se fera également au travers des communes : il ne s'agirait donc que d'un report de charges et Gland continuerait à financer, indirectement cette fois, NRTV, certes certainement de manière un peu moins importante mais également avec moins de pouvoir de vérification et de décision.

Conclusions

La commission des finances constate que certaines communes de la région ne participent pas du tout ou dans des proportions moindres que Gland alors qu'elles profitent tout de même d'une couverture médiatique de NRTV. Bien que pour des raisons de qualité, il soit nécessaire que NRTV couvre l'ensemble de la région dans ses différents programmes, il serait plus juste que Gland, ainsi que les communes faisant un effort particulier dans le soutien à NRTV, soient privilégiées et encore mieux suivies. Néanmoins, la commission des finances a jugé que le rapport coût/utilité restait raisonnable et propose donc de maintenir le soutien à NRTV.

La commission des finances émet les vœux suivants :

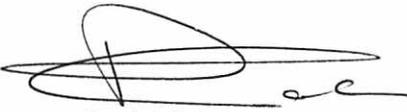
- La Municipalité devrait discuter avec NRTV la possibilité d'obtenir des contreparties supplémentaires en termes de couverture des activités et des nouvelles concernant Gland, tant que la participation financière de Gland est plus importante proportionnellement que celle des autres communes.
- Il serait beaucoup plus logique et efficace que le financement de NRTV se fasse par le Conseil Régional. Il est donc important que la Municipalité agisse activement pour obtenir que le financement de NRTV soit dans le futur de la responsabilité du Conseil Régional.
- La commission des finances sera vigilante sur le montant qui sera prévu au budget 2019 et 2020. Le montant de CHF 10.-/habitant, prévu pour le budget de fonctionnement de 2018 de NRTV, n'est donc pas une norme. Bien au contraire, la commission des finances demande à la Municipalité de faire diminuer sensiblement la contribution communale en fonction des apports financiers des autres communes, des recettes publicitaires et/ou de la synergie avec CNN Money Switzerland.

Fondée sur ce qui précède, la commission des finances, à la majorité, recommande au conseil communal d'accepter les conclusions du préavis No 30, à savoir, de prendre les décisions suivantes :

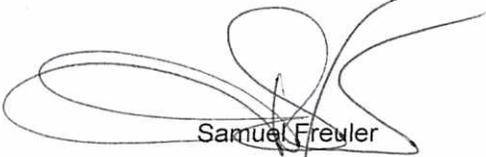
- D'accorder un montant de CHF 130'000.- à titre de participation au budget 2018 de fonctionnement de NRTV.
- D'inscrire cette dépense au budget pour 2019 et 2020


Georges Grandjean
1er membre

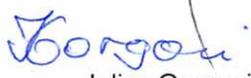

Rodolphe Chatagny
Rapporteur


Daniel Calabrese

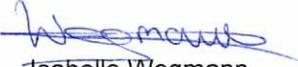
Eric Dällenbach


Samuel Freuler


Angelita Galvez


Iulica Gorgoni

Guillaume Labouchère


Isabelle Wegmann

Gland, le 30 octobre 2017